



FR

COMMISSION DES FINANCES
62^{ème} session
Rome, 4 octobre 2007

UNIDROIT 2007
AG/Comm. Finances (62) 6
Original: anglais/français
Octobre 2007

Rapport

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le déroulement de la 62^{ème} session de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour l'information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>AG/Comm. Finances (62) 2, 3, 4, 5, 5 inf ; Comptes 2006</i>

1. La 62^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome le 4 octobre 2007. M. Kent Vachon, représentant du Canada, a assumé la Présidence. Le *Président* a ouvert la session à 10h15 en donnant la bienvenue à tous les participants.

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (62) 1)

2. Le projet d'ordre du jour a été adopté. Il est reproduit en Annexe II du présent rapport. Le *Président* a ensuite donné la parole au Secrétaire Général.

3. Le *Secrétaire Général*, après avoir souhaité la bienvenue aux participants (dont la liste est reproduite à l'Annexe I du présent rapport), a indiqué quelques développements concernant l'activité de l'Institut :

- lors de sa quatrième session, le Comité d'experts gouvernementaux avait jugé le texte du projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédies suffisamment avancé ; la consultation du Conseil de Direction était en cours et le Gouvernement suisse avait accepté d'organiser la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention ;
- au mois de mai s'était tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) la première session du Comité d'experts gouvernementaux pour l'adoption d'une loi type sur le *leasing*, avec une large participation d'Etats africains et du Moyen Orient ;
- au cours du mois de novembre aurait eu lieu à Ouagadougou (Burkina Faso) une conférence sur l'harmonisation du droit des contrats OHADA ; l'organisation de cette Conférence, qui s'inscrivait dans le cadre de la coopération technique prêtée par l'Institut à l'OHADA en vue de l'adoption d'un acte uniforme en matière de droit des contrats, avait été généreusement financée par le Gouvernement suisse, le Gouvernement luxembourgeois et la Fondation de droit uniforme ;

– la Revue de droit uniforme avait été rénovée avec des réductions de coûts.

4. Le *Secrétaire Général* a communiqué que le Comité *ad hoc* chargé de la révision du Règlement de l'Institut s'était réuni à l'occasion de la dernière session du Conseil de Direction ; parmi les propositions de modification en cours de discussion, celle concernant l'article 31 du Règlement méritait d'être approuvée au plus tôt afin de la mettre en œuvre dès 2008. S'agissant d'une proposition concernant la procédure budgétaire de l'Institut, le Secrétariat considérait opportun d'en informer les membres de la Commission. A cet effet, le texte modifié de l'article avait été distribué aux membres de la Commission. Le Secrétaire Général a demandé au Président de présenter cette proposition.

5. Le *Président* a indiqué que la modification du Règlement - suggérée d'accord avec le Secrétaire Général - aurait permis à la Commission de Finances de se réunir avant le Conseil de Direction et donc de donner un avis sur les paramètres généraux du projet de budget pour l'exercice successif tout au début du processus d'adoption. Cela serait cohérent avec les discussions préalables au sein de la Commission et de l'Assemblée Générale à propos des problèmes de gouvernance créés par la règle en vigueur, selon laquelle les Etats membres n'étaient engagés formellement dans le processus que tard dans l'année, après l'adoption de la part du Conseil de Direction du projet de budget et d'un programme de travail basé sur celui-ci. Il a indiqué que cette situation avait, l'année précédente, laissé le Secrétariat pris entre le Conseil de Direction et les Etats membres qui n'étaient pas préparés à voire une augmentation aussi ample du budget, et que le Secrétariat avait eu peu de temps pour réagir entre la réunion de la Commission et l'Assemblée Générale. Avec le nouveau système, le Conseil de Direction serait en mesure de fixer des priorités dans un cadre budgétaire général formellement revu par la Commission des Finances des Etats membres.

6. La *représentante de l'Autriche* a indiqué que, de prime abord, selon elle les Gouvernements auraient eu peu de temps pour examiner cette proposition ; elle a ajouté qu'elle avait l'impression, à première vue, que la procédure d'adoption du budget en serait alourdie.

7. Le *Président* a justifié cette procédure accélérée par le souci de ne pas perdre un an avant sa mise en œuvre.

8. Le *représentant des Etats-Unis* a communiqué son accord à cette proposition. Il a suggéré d'utiliser le site Internet pour permettre à tous les Gouvernements de suivre la procédure budgétaire.

9. Le *représentant du Mexique* et le *représentant de l'Italie* ont demandé des précisions sur la procédure de présentation de la proposition de modification. Le *représentant de l'Italie* a ajouté que le temps de consultation des Gouvernements lui paraissait très court.

10. Le *Président* a expliqué qu'il avait discuté le problème de gouvernance avec le Conseil de Direction et le Comité *ad hoc*, et que le Comité *ad hoc* avait formulé la proposition qui était maintenant présentée. Le texte de la proposition de modification du Règlement avait été rédigé par le Secrétariat et le Président avait convenu qu'il reflétait les conclusions de la discussion du Comité *ad hoc*. Il était présenté maintenant à la Commission et il aurait été soumis au plus tôt à tous les Etats membres, qui auraient eu l'opportunité de présenter des amendements. Il a ajouté qu'il ne considérait pas le temps insuffisant parce que la question n'était pas controversée et qu'elle allait à l'encontre des nécessités des Etats membres qui depuis longtemps souhaitaient intervenir davantage dans le processus budgétaire de l'Organisation.

11. Le *Président* et le *Secrétaire Général*, en soulignant qu'il s'agissait d'une modification des Règlement et non du Statut, ont donné d'autres informations concernant la procédure, qui aurait consisté dans la transmission de la proposition à tous les Gouvernements par le Président de l'Assemblée Générale.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Modification définitive du budget, et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2006 (AG/Comm. Finances (62) 2 et Comptes 2006)

12. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté le document AG/Comm. Finances (62) 2, concernant les comptes de 2006 vérifiés et envoyés aux gouvernements pour leurs observations. Le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé que l'Assemblée Générale avait approuvé des ajustements au budget 2006 ; les comptes ne contenaient pas de changements par rapport au budget ainsi ajusté. L'exercice montrait un surplus de € 52.599,52 dû surtout à l'important surplus enregistré en 2005 et reporté sur l'exercice 2006. La Commission des Finances était tenue à formuler une opinion, qui aurait été transmise à l'Assemblée Générale qui était appelée à approuver les comptes 2006 de façon définitive.

13. Le *Président* a demandé s'il y avait des observations à ce sujet. Certains membres de la Commission ont demandé des précisions, qui ont été fournies par le Secrétaire Général adjoint, qui a indiqué que, à la suite de certaines observations très pertinentes, elle considérait opportun modifier la présentation du document relatif à l'approbation des Comptes afin de le rendre plus lisible, et qu'elle aurait procédé dans cette direction lors de la rédaction des documents pour la 61^{ème} session de l'Assemblée Générale.

14. Aucune autre remarque n'ayant été faite, la Commission a formulé un avis positif afin que l'Assemblée Générale approuve les Comptes pour l'exercice financier 2006.

Point No. 3 de l'ordre du jour: Ajustements au budget pour l'exercice financier 2007 (AG/Comm. Finances (62) 3)

15. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté le document AG/Comm. Finances (62) 3, qui indiquait qu'aucune proposition d'ajustements au budget pour l'année en cours n'était considérée nécessaire.

16. La Commission a pris note.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (60) 4)

17. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté la situation des arriérés des Etats membres ; par rapport au document figurant en annexe au document FC(62) 4, il fallait noter que l'Iran avait soldé son arriéré et que la Tunisie avait communiqué qu'elle aurait versé la petite somme en arriéré, provoquée par une erreur matérielle, avec la contribution relative à l'exercice financier 2008. Le *Secrétaire Général adjoint* a informé la Commission des contacts en cours avec les Etats encore défaillants. Elle a souligné que l'Ambassade de Bolivie en Italie avait contacté le Secrétariat à ce sujet.

18. Le *représentant du Mexique* a indiqué que tous les Etats en arriéré appartenaient à une région ayant des problèmes structureaux, et que l'Institut aurait dû étudier des moyens pour faire face à ces problèmes.

19. Le *Secrétaire Général* a informé les membres de la Commission que le Président de l'Assemblée Générale était intervenu auprès du Gouvernement bolivien.

20. Le *Président* a rappelé que l'Assemblée Générale avait prévu des sanctions progressives à prendre dans les cas d'arriérés, et que l'objectif n'était pas de punir, mais de fournir une motivation aux Etats afin qu'ils exercent pleinement leur rôle dans l'Organisation, inclus leur droit de vote.

21. Le *représentant du Royaume Uni* a indiqué la satisfaction de son Gouvernement pour le recouvrement d'une partie des arriérés et a rappelé la question des sanctions à prendre pour les Etats défaillants.
22. Le *Secrétaire Général* a indiqué que la marge de flexibilité laissée au Secrétariat dans cette question lui permettait des interventions modulées selon les différentes situations avec un certain pragmatisme.
23. Le *représentant de l'Italie* a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés et s'est félicité pour les résultats atteints en utilisant cette flexibilité et ce pragmatisme.
24. Le *Secrétaire Général adjoint* a informé la Commission que le Secrétariat poursuivrait ses contacts avec tous les Gouvernements présentant des arriérés.
25. *Il en a été ainsi pris note.*

Point No. 5 de l'ordre du jour: Mise en œuvre et mise à jour du plan stratégique

26. Le *Secrétaire Général* avait en ouverture de la session de la Commission des Finances présenté un résumé des activités en cours et de l'avancement de la mise en oeuvre du plan stratégique. Il a aussi indiqué qu'un document à cet effet aurait été présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale, qui aurait été la dernière session avant l'adoption d'un nouveau programme de travail.
27. *Il en a été ainsi pris note.*

Point No. 6 de l'ordre du jour: Approbation du projet de budget pour 2008 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice (AG/Comm. Finances (62) 5)

28. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté le document AG/Comm. Finances (62) 5, qui présentait le projet budget 2008 et la répartition des contributions des Etats membres autres que l'Italie. Elle a rappelé que pendant la procédure d'adoption le projet de budget avait été amendé pour tenir compte de l'offre de contribution extra-statutaire de £ 50.000 provenant du Gouvernement du Royaume-Uni, à qui le Secrétariat désirait renouveler ses remerciements. Elle a communiqué aux membres de la Commission des Finances que le Secrétariat avait reçu les observations du Gouvernement japonais, qui approuvait le budget 2008 et soulignait la nécessité d'exercer la plus grande discipline budgétaire. Le Secrétariat, qui tenait à le remercier pour son attention, assurait le Gouvernement japonais qu'il s'efforcera de suivre cette indication.
29. Le projet de budget 2008 prévoyait une augmentation des contributions des Etats membres de 0,296%. Par rapport au budget 2007, le budget 2008 prévoyait une augmentation des recettes provenant des Fondations, qui finançaient les activités de l'Institut tant par une participation directe au budget que par le financement de certains projets et activités, ainsi qu'était indiqué dans le document AG/Comm. Finances (62) 5/inf qui figurait en annexe et qui illustrait les dépenses et les recettes extra-budgétaires.
30. La *représentante du Royaume Uni* a indiqué que son Gouvernement considérait que les augmentations proposées étaient acceptables. Elle a demandé des informations concernant l'article 5 du chapitre 7.
31. Le *Secrétaire Général adjoint* a expliqué que cet article couvrait tout l'équipement des bureaux, meubles, accessoires, ainsi que les ordinateurs, les imprimantes, les logiciels, etc. Certains ajustements entre les articles de ce chapitre pouvaient avoir lieu pour permettre des améliorations des locaux en vue de respecter les standards de sécurité sur le travail.

32. La *représentante de la Suisse* a indiqué que les documents additionnels allaient dans la direction d'une plus grande transparence, et que son Gouvernement souhaitait que ces documents ne fussent pas considérés facultatifs mais nécessaires. Un document comptable illustrant toutes les contributions extra-budgétaires faites pendant l'année aurait été utile pour atteindre une plus grande transparence.

33. Le *Secrétaire Général adjoint* a attiré l'attention sur le fait que presque toutes les recettes et les dépenses étaient incluses dans le budget ordinaire, notamment toutes les dépenses du personnel. Elle a demandé si le document qui présentait les recettes et dépenses extra-budgétaires aurait dû être présenté par projets et activités ainsi que cela avait été fait pour le document « inf ».

34. La *représentante du Royaume Uni* a indiqué que cette présentation était satisfaisante mais qu'elle aurait pu être plus détaillée notamment pour ce qui concernait le temps consacré par chaque membre du personnel à chaque activité ou projet.

35. Le *Secrétaire Général adjoint* a indiqué que des détails concernant le personnel étaient contenus dans le document qui présentait le Plan stratégique. Elle a aussi informé les membres de la Commission que l'Institut avait adopté pendant l'année en cours année des documents internes consacrés à chaque activité ou projet qui contenaient des informations détaillées, dont les documents « inf » constituaient des résumés. Le *Secrétaire Général adjoint* a remercié les membres de la Commission pour leurs suggestions, qui auraient pu l'aider dans la rédaction de documents de plus en plus clairs. Elle a indiqué qu'elle aurait intégré les documents indiquées « inf » et présentés en annexe au document AG/Comm. Finances 62(5) dans les documents pour la 61^{ème} session de l'Assemblée Générale.

36. Le *représentant de l'Italie* a indiqué que même en 2007, comme déjà en 2006, l'Italie avait pu maintenir, avec une légère flexion, l'augmentation volontaire de sa contribution, qui était de € 265.000, et cela malgré les restrictions budgétaires subies par le Ministère des Affaires étrangères. Il a souligné le soutien du Gouvernement hôte envers l'Institut.

37. Le *Président en tant que représentant du Canada* a affirmé, en joignant la représentante de la Suisse, qu'il considérait avec satisfaction les nouveaux documents et les documents internes que le Secrétaire Général adjoint avait illustrés.

38. Le *Président* a constaté qu'il y avait un consensus sur la proposition de la représentante de la Suisse.

39. En l'absence d'autres remarques, la *Commission des Finances* a recommandé à l'Assemblée Générale d'adopter le budget 2008 et a exprimé son souhait qu'un document illustrant à la fin de l'année les recettes et les dépenses extra-budgétaires soit inclus dans les Comptes de chaque exercice financier.

Point No. 7 de l'ordre du jour: Divers

40. Le *Président* a communiqué aux membres de la Commission qu'il aurait assumé un autre dossier à l'Ambassade du Canada en Italie et que donc il participait pour la dernière fois à la Commission des Finances. Il a noté que des progrès importants avaient été faits dans les derniers temps en ce qui concernait la transparence des documents budgétaires.

41. En l'absence d'autres interventions, il a clôturé la réunion à 12h15.

LISTE DES PARTICIPANTS**Membres:**

Mme Susanne HOCK	(Allemagne)
Mme Ingrid PECH	(Autriche)
M. Kent VACHON (<i>Président</i>)	(Canada)
M. Leslie DEGRAFFENRIED	(Etats Unis d'Amérique)
M. Evgeni TYUSIN	(Fédération de Russie)
M. Gholamreza NAJJARI	(Iran)
M. Nicola TODARO MARESCOTTI	(Italie)
Mme Mariko SHIKAKURA	(Japon)
M. Diego Alonso SIMANCAS GUTIERREZ	(Mexique)
Mme Lynne MCGREGOR	(Royaume-Uni)
Mme Manuela LEIMGRUBER	(Suisse)

Secrétariat UNIDROIT:

M. Herbert KRONKE	(Secrétaire Général)
Mme Alessandra ZANOBETTI	(Secrétaire Général adjoint)

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (62) 1)
2. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2006 (AG/Comm. Finances (62) 2 et Comptes 2006)
3. Ajustements au budget de l'exercice financier 2007 (AG/Comm. Finances (62) 3)
4. Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (62) 4)
5. Mise en œuvre et mise à jour du plan stratégique
6. Approbation du projet de budget pour 2008 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice (AG/Comm. Finances (62) 5)
7. Divers